



TELUS Corporation

Rapport sur l'esclavage moderne pour
l'année qui s'est terminée le
31 décembre 2024

Table des matières

Introduction	2
Entités sur lesquelles porte le présent rapport	2
Principales mesures prises en 2024	2
Structure, activités et chaînes d’approvisionnement de TELUS	3
Structure de notre entreprise	3
Nos principales activités	3
Notre chaîne d’approvisionnement	5
Politiques et processus de diligence raisonnable	5
Politiques et engagements	5
Programme de diligence raisonnable concernant les fournisseurs	7
Audits de la JAC	8
Conseil pour la gestion des risques liés aux fournisseurs	9
Évaluation et gestion des risques	9
Risques pour l’entreprise	9
Risques dans notre chaîne d’approvisionnement	10
Mesures correctives	10
Plans de mesures correctives à la suite d’un audit de la JAC	10
Groupe de travail sur la vérification diligente de la chaîne d’approvisionnement de la JAC	11
Mécanismes de commentaires de TELUS	12
Formation offerte aux employés	12
Évaluation de notre efficacité	13
Approbation et attestation	15

Introduction

Le présent rapport a été préparé par TELUS Corporation (« TELUS », « nous » et « notre ») conformément à la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (« la Loi canadienne ») et la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni (« la Loi du Royaume-Uni ») pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

La vocation sociale de TELUS consiste à miser sur sa technologie de pointe et sur sa compassion pour engendrer des changements sur le plan social et des retombées remarquables sur le plan humain. À l'avant-garde mondiale du sociocapitalisme, nous exploitons notre technologie pour répondre aux défis les plus criants de la planète et contribuer à la durabilité.

TELUS se fait un devoir de respecter les droits de la personne en veillant à ce que chaque personne avec laquelle elle fait affaire ou échange soit traitée avec dignité et sur un pied d'égalité. Nous sommes conscients que, tout en développant et offrant des produits et services, il nous incombe de respecter et promouvoir les droits de la personne dans le cadre de nos activités, des pratiques de gestion des membres de l'équipe et de notre chaîne d'approvisionnement.

En tant que signataire du *Pacte mondial des Nations Unies* et membre du Réseau canadien du Pacte mondial des Nations Unies, nous nous faisons un devoir de respecter et défendre les droits de la personne mondialement reconnus, dans le respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi qu'aux autres normes mondialement acceptées.

Entités sur lesquelles porte le présent rapport

Le terme TELUS désigne aux présentes l'ensemble des filiales de TELUS Corporation et des entités contrôlées par cette celle-ci tenues par la Loi canadienne et la Loi du Royaume-Uni de soumettre un rapport. Le rapport ne désigne toutefois ni TELUS International (Cda) inc. ni ses filiales ni les entités contrôlées par celle-ci (TELUS Numérique), car TELUS Numérique ne s'adonne pas à la production, à la vente ou à la distribution de biens au Canada ou ailleurs et n'importe pas non plus au Canada de biens produits à l'extérieur de celui-ci. TELUS Expérience numérique est une entité comptable distincte en vertu de la loi du Royaume-Uni et produit son propre rapport conformément aux exigences du Royaume-Uni.

Le Bureau des services d'approvisionnement de TELUS supervise l'ensemble de l'approvisionnement lié à nos principales activités, dans le respect des politiques et des processus de diligence raisonnable mentionnés dans le présent rapport. Bien qu'une partie des activités d'approvisionnement de TELUS Santé et de TELUS Agriculture & Biens de consommation soient menées par l'entremise du Bureau des services d'approvisionnement, les entités récemment acquises par ces entreprises émergentes sont en cours d'intégration à nos activités, politiques et processus.

Principales mesures prises en 2024

En 2024, TELUS a continué et pris de nombreuses mesures pour réduire le risque d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, dans sa chaîne d'approvisionnement. Cela inclut :

- Poursuite de l'évolution du Programme de vérification diligente des fournisseurs de

TELUS afin de cerner et d'atténuer les risques liés à ceux-ci.

- Poursuite des travaux du conseil pour la gestion des risques liés aux fournisseurs de TELUS, dans le but d'accroître l'efficacité et la rigueur des contrôles dans le respect de la marge de tolérance aux risques de TELUS, ainsi que d'accentuer la diligence raisonnable exercée à l'échelle de l'entreprise.
- Adhésion, pour une deuxième année, à la Joint Alliance for Corporate Social Responsibility ([JAC](#)), une association d'exploitants de réseaux de télécommunication ayant pour mission d'améliorer les normes éthiques, environnementales et du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement du secteur des technologies de l'information et des communications.
- Réalisation d'audits sur place (par un auditeur tiers) de nos fournisseurs conformément aux exigences de la JAC.
- Poursuite de la participation active au groupe de travail sur la vérification diligente de la chaîne d'approvisionnement de la JAC (anciennement le groupe de travail sur les droits de la personne de la JAC).
- Poursuite des investissements dans notre projet de transformation pluriannuel visant à faire évoluer la manière dont nous gérons nos relations avec nos principaux fournisseurs, y compris en matière de diligence raisonnable concernant ceux-ci.

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur ces mesures ainsi que sur d'autres points, conformément aux obligations en matière de rapport imposées par les Lois. Pour en savoir plus, veuillez consulter les éditions 2024 du [Rapport annuel](#) et du [Rapport sur les enjeux ESG et la durabilité de TELUS](#).

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de TELUS

Structure de notre entreprise

Nos principales filiales sont TELUS Communications inc., dont nous détenons, au 31 décembre 2024, la totalité des actions, ainsi que TELUS Expérience numérique, dont nous détenons à cette même date 57,6 % des actions. Les activités de TELUS en matière de télécommunications mobiles et filaires sont principalement menées par l'intermédiaire de TELUS Communications inc. TELUS Expérience numérique innove dans le domaine de l'expérience client numérique. Elle crée des expériences uniques et durables pour les clients et les employés, en plus d'opérer des transformations numériques axées sur l'avenir, capables de résister aux perturbations et d'apporter de la valeur à nos clients.

La structure de notre entreprise comprend diverses entreprises émergentes et leurs filiales, parmi lesquelles TELUS Santé inc., un chef de file mondial en matière de solutions liées aux soins de santé, dont les technologies numériques et les capacités d'analyse de données contribuent à l'amélioration des résultats en santé, ainsi que TELUS Agriculture & Biens de consommation, qui rend possible une production efficace et durable, des semis jusqu'à l'épicerie, et contribue ainsi à améliorer la salubrité et la qualité des aliments de même que d'autres produits.

En excluant les employés de TELUS Expérience numérique, le nombre total d'employés actifs en 2024 était de 27 800. Pour en savoir plus sur la structure de notre entreprise, consultez [l'édition 2024 de notre Rapport annuel](#).

Nos principales activités

TELUS Corporation est l'une des plus grandes entreprises de télécommunications au Canada. Elle

offre un large éventail de solutions technologiques, parmi lesquelles des produits et services de télécommunications voix et données mobiles et filaires; des services et des solutions technologiques logicielles liés aux soins de santé (visant notamment la gestion des régimes d'avantages sociaux et des programmes d'aide aux employés et à leurs familles); ainsi que des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, gestion de données et technologies intelligentes fondées sur l'analyse de données liées à l'agriculture et aux biens de consommation). Elle propose aussi des expériences clients numériques. En matière de services de données, TELUS Corporation offre notamment des services Internet, de télévision et d'hébergement, des services informatiques et infonuagiques gérés, ainsi que des services de sécurité résidentielle et commerciale et de la domotique.

Nous tirons actuellement la plus grande partie de nos revenus de l'accès à notre infrastructure de télécommunications et de son utilisation, de la fourniture de produits et services qui facilitent cet accès et cette utilisation, ainsi que de l'équipement que nous proposons.

Nous ne fabriquons pas de produits destinés au marché des consommateurs et ne possédons ni n'exploitons directement aucune grande usine ou autres installations de production. Nous ne possédons, n'exploitons et ne contrôlons pas les activités de fabrication des dispositifs et appareils de marque TELUS, et ne traitons ni matières premières ni produits de base.

Notre chaîne d'approvisionnement

Comme la plupart des grandes entreprises axées sur les technologies de communication, TELUS est dotée d'une chaîne d'approvisionnement mondiale à la fois complexe et dynamique. En 2024, nous avons dépensé environ 11 milliards de dollars auprès de plus de 13 000 fournisseurs directs, dits de « niveau 1 », de toutes tailles et répartis dans le monde entier, dont 92 % exercent des activités au Canada et qui font eux-mêmes affaire avec de nombreux fournisseurs.

Nous disposons de solides données sur nos fournisseurs directs, notamment en matière de dépenses et de types d'approvisionnement, grâce à nos processus de diligence raisonnable les concernant ainsi qu'à nos échanges avec eux.

Toutefois, la complexité de notre chaîne d'approvisionnement fait en sorte qu'il nous est difficile d'analyser celle-ci au-delà de ces fournisseurs directs. Nous travaillons toutefois à obtenir davantage de données sur nos fournisseurs et à gérer les risques liés à ceux-ci, cela dans le cadre d'initiatives internes et d'autres menées en collaboration – avec la JAC, par exemple. Nous évaluons de plus à cette fin divers outils d'analyse de la chaîne d'approvisionnement.

La grande majorité de nos dépenses directes sont effectuées auprès de fournisseurs du secteur des technologies de l'information et des communications proposant des dispositifs, de l'équipement réseau et des services que nous revendons à nos clients et utilisons pour nos propres réseaux. La plus grande partie de ces dispositifs et appareils et de cet équipement réseau est fabriquée en Asie.

Nous faisons aussi appel à des fournisseurs de services techniques et professionnels pour l'installation et la réparation de nos réseaux et de l'équipement situé chez les clients, ainsi que pour l'obtention de divers produits et services (logiciels et services infonuagiques, de marketing, de gestion d'installations, de transport, etc.). Ces fournisseurs sont principalement basés au Canada, où nous menons nos principales activités.

Gouvernance de la chaîne d'approvisionnement

Le Bureau des services d'approvisionnement de TELUS veille à l'approvisionnement responsable. Nos équipes Approvisionnement et Chaîne d'approvisionnement jouent un rôle essentiel dans la conduite de nos initiatives stratégiques, veillant à l'obtention des bons produits et à leur déploiement sans risque et de manière rentable.

Notre stratégie vise à faire de nous une entreprise inclusive, durable et génératrice de retombées positives pour nos clients et pour les collectivités où nous exerçons nos activités, tout en atténuant les risques dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous faisons un devoir de mettre en œuvre des politiques et pratiques fidèles à cette philosophie, et de collaborer avec nos parties prenantes pour atteindre nos objectifs.

Le comité de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration reçoit et passe en revue des rapports trimestriels portant sur notre gestion des risques et notre rendement en matière de durabilité, y compris sur celui de notre chaîne d'approvisionnement.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Politiques et engagements

TELUS se fait depuis longtemps un devoir de respecter et promouvoir les droits de la personne à l'échelle de sa chaîne de valeur. Nous sommes conscients que, tout en développant et offrant des

produits et services, il nous incombe de respecter et promouvoir les droits de la personne dans le cadre de nos activités, des pratiques de gestion des membres de l'équipe et de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous disposons de plusieurs politiques qui témoignent de notre engagement à protéger les droits de la personne mondialement proclamés, et notamment à lutter contre l'esclavage moderne dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Parmi ces politiques figurent, non exclusivement, les suivantes :

- **Code de conduite à l'intention des fournisseurs** : Notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs énonce et reflète le fait que nous attendons de nos partenaires qu'ils s'engagent fermement à respecter des principes et pratiques conformes aux nôtres en matière d'éthique, de travail, de santé et sécurité, de protection de l'environnement et de conformité.

À l'instar du Code d'éthique et de conduite de TELUS, qui s'applique à nos employés et contractuels, le Code de conduite à l'intention des fournisseurs s'appuie sur des normes généralement reconnues en matière d'éthique commerciale. Nous ne faisons affaire qu'avec des fournisseurs qui s'engagent à se plier à notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs ou disposent de normes strictes équivalentes et respectent les lois et règlements applicables là où ils exercent leurs activités.

- **Politique de lutte contre la corruption de TELUS** : Cette politique vise à garantir le respect de l'engagement de TELUS qui consiste à respecter des pratiques commerciales conformes à l'éthique, y compris en matière de protection des droits de la personne, ainsi qu'à respecter à la lettre les lois anticorruption. Cette politique fixe les règles à suivre et les mesures à prendre pour prévenir la corruption; elle fournit de l'information et des conseils pour aider à reconnaître et à gérer la corruption; et elle indique ce qu'il convient de faire dans des circonstances suspectes. Son objectif est de s'assurer que tous les membres de l'équipe TELUS partagent une vision commune claire de la responsabilité qui leur incombe : celle de respecter et de défendre cette politique.
- **Politique de vérification diligente des fournisseurs** : Notre Politique de vérification diligente des fournisseurs oblige ces derniers à nous communiquer des renseignements pertinents pour nous permettre d'évaluer leur crédibilité et les risques qu'ils peuvent présenter pour TELUS. Cette politique nous dote d'un cadre cohérent et robuste visant l'éradication ou l'atténuation des risques liés au recours à des fournisseurs. Tous les fournisseurs sont assujettis à cette politique. Cela dit, l'ampleur de la diligence raisonnable exercée et des renseignements que les fournisseurs sont tenus de communiquer aux fins de l'évaluation des risques dépendant de la taille des fournisseurs en question ainsi que de l'importance et de la valeur totale des contrats concernés. Cette politique précise par ailleurs le processus que doivent respecter les membres de l'équipe TELUS lorsqu'ils font appel à des fournisseurs. TELUS ne doit notamment faire appel qu'à des fournisseurs dont elle peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils :
 - (i) protègent comme il se doit la vie privée, ainsi que la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels, de l'information confidentielle, de la propriété intellectuelle et des autres actifs de TELUS;
 - (ii) contribuent au respect par TELUS de ses obligations légales, y compris en matière de conservation de dossiers, de lutte contre la corruption, de protection de la vie privée, ainsi que celles liées à la *Loi canadienne anti-pourriel*, et aux Règles sur les télécommunications non sollicitées;
 - (iii) se conforment au Code de conduite à l'intention des fournisseurs de TELUS; et
 - (iv) respectent leurs obligations financières et autres envers nous.

- **Code d'éthique et de conduite** : Le Code d'éthique et de conduite de TELUS décrit les comportements qu'il nous faut adopter pour respecter les normes d'éthique et de conduite de TELUS. Il vise à influencer sur notre manière de travailler et à nous aider à prévoir les problèmes d'éthique et de conformité avant qu'ils ne surviennent ainsi qu'à savoir comment les traiter, y compris lorsque ses problèmes sont liés à l'esclavage moderne. Plus précisément, le code précise ce qui suit :
 - Tout employé travaille parce qu'il le veut bien, sans y être contraint. Il peut s'il le souhaite quitter son emploi en tout temps, sous réserve de la communication de l'avis ou du préavis requis.
 - TELUS n'a pas recours au travail des enfants dans le cadre de ses activités, quelles qu'elles soient, et se conforme aux dispositions légales et locales fixant l'âge minimal pour occuper un emploi.
- **Politique de respect en milieu de travail** : Cette politique reflète l'engagement de TELUS consistant à créer un milieu de travail inclusif et à tirer parti de la diversité qui règne au sein de ses équipes dans le but de favoriser un sentiment d'appartenance universel au travail. Cela passe notamment par la prévention de la violence en milieu de travail.

Programme de diligence raisonnable concernant les fournisseurs

TELUS met tout en œuvre pour respecter les normes les plus strictes qui soient en matière d'atténuation des risques, afin de protéger ses clients, employés et partenaires. Elle se fait de plus un devoir de n'entretenir de partenariats qu'avec des organisations qui partagent ses valeurs. TELUS dispose d'un Programme de diligence raisonnable concernant les fournisseurs. Ce solide programme vise à évaluer, conformément au Code des fournisseurs de TELUS, la stabilité financière des fournisseurs et les risques qu'ils peuvent présenter sur les plans de la sécurité et des enjeux environnementaux, sociaux et de la gouvernance.

L'exercice d'une diligence raisonnable concernant les fournisseurs repose en grande partie sur les activités suivantes :

- **Évaluation de base des fournisseurs** : Chaque fournisseur fait l'objet, sans frais pour celui-ci, d'une évaluation fondée sur une liste mondiale de points à vérifier elle-même basée sur des données publiquement accessibles. Cette évaluation vise à détecter les fournisseurs qui se comportent mal, comme ceux qui font l'objet de sanctions, s'adonnent à des activités criminelles ou contreviennent au droit applicable. Les principaux critères examinés sont les suivants : i) imposition de sanctions, ii) respect de la réglementation, iii) personnes politiquement exposées, et iv) respect de la loi. Les fournisseurs dont l'évaluation révèle des lacunes font l'objet d'un examen particulier visant à déterminer les risques qu'ils présentent pour TELUS et l'avenir de leurs relations avec celle-ci.
- **Évaluation des fournisseurs à risque** : L'on entend par « fournisseurs à risque » les fournisseurs qui sont susceptibles d'avoir une incidence considérable sur les activités de TELUS, sur l'expérience client offerte par celle-ci ou sur la fiabilité de son réseau, et qui présentent des risques sur les plans environnemental, social et de la gouvernance (ESG). Ces fournisseurs doivent procéder à une auto-évaluation annuelle portant notamment sur leurs politiques en matière de lutte contre la corruption et de protection de la vie privée ainsi que sur leur rendement en matière de durabilité, de sécurité et de stabilité financière.
- **Cadre d'évaluation du rendement** : Notre équipe fait appel à ce cadre pour établir une étroite collaboration avec les fournisseurs à risque. Le cadre repose sur deux éléments : une carte de pointage fondée sur des indicateurs de rendement (dont une évaluation de la diligence raisonnable) et un outil de gestion des parties prenantes permettant la prise de mesures

correctives et la création de plans d'amélioration ainsi que la surveillance de leur mise en œuvre. Les fournisseurs évalués qui ne parviennent pas à répondre dans le délai fixé aux exigences minimales sur les plans environnemental, social et de la gouvernance peuvent être privés de tout contrat avec TELUS.

- **Audits sur place** : Les audits visant les fournisseurs sont menés par un cabinet tiers indépendant selon un cadre commun de la JAC. Ils portent notamment sur le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité, la liberté d'association, l'absence de discrimination, les pratiques disciplinaires, le nombre d'heures de travail, les salaires et la rémunération, ainsi que l'éthique commerciale et environnementale. En fonction des conclusions de ces audits, des plans de mesures correctives sont établis et font l'objet d'un suivi jusqu'à ce que les corrections exigées aient été apportées. Nous collaborons étroitement avec nos fournisseurs pour leur offrir du soutien et veiller à ce que les cas de non-conformité soient corrigés. Pour en savoir plus, consultez le paragraphe « Audits de la JAC », ci-dessous.
- **Analyse de la chaîne d'approvisionnement** : Nous avons depuis quelques années entrepris une analyse de notre réseau d'approvisionnement élargi afin de répertorier les fournisseurs de nos principaux fournisseurs de niveau 1. Cet exercice vise à déterminer les risques et possibilités qu'ils présentent. Nous reconnaissons toutefois que cette première analyse n'est pas exhaustive et évaluons par conséquent divers outils susceptibles de nous permettre de procéder à une analyse plus complète.

Audits de la JAC

L'activité principale de la JAC consiste à permettre aux membres de la JAC d'évaluer, de vérifier et d'améliorer les normes relatives au travail, à la santé et à la sécurité, à l'environnement, à l'éthique et aux systèmes de gestion des chaînes d'approvisionnement du secteur, ainsi que de déterminer les sites de fournisseurs qui doivent faire l'objet d'audits.

Cette collaboration permet entre autres de tirer parti de ressources mises en commun, d'élargir l'éventail des données recueillies au sujet des fournisseurs et d'accroître la transparence et la normalisation du processus d'audit. Les membres de la JAC mènent leurs audits par l'entremise de cabinets d'audit tiers reconnus, au sein même des installations des fournisseurs et conformément aux [lignes directrices de la JAC relatives à la durabilité des chaînes d'approvisionnement](#).

Les membres de la JAC désignent chaque année un certain nombre de fournisseurs du secteur devant faire l'objet d'audits. Ils demandent aux fournisseurs en question de désigner leurs sites devant faire l'objet d'audits. Dans le cadre d'un processus de gestion centralisé, l'exécution des audits nécessaires est confiée à tel ou tel membre de la JAC, après quoi ses conclusions sont communiquées à l'ensemble des membres de l'association. En outre, un membre de la JAC est chargé de veiller à la prise des mesures correctives imposées à chaque fournisseur, en fonction des conclusions des audits réalisés. Les conclusions des audits sont communiquées aux membres par l'intermédiaire d'une plateforme prévue à cette fin.

La JAC, dans le cadre de la gouvernance du processus d'audit, fait régulièrement le point avec ses membres, surveille le plan d'audit et la mise en œuvre dans les délais des mesures correctives lors des réunions de l'assemblée opérationnelle. Les membres de la JAC sont également informés de ces progrès lors d'une réunion semestrielle de l'Assemblée générale.

Conseil pour la gestion des risques liés aux fournisseurs

Au T4 de 2023, le Bureau des services d'approvisionnement a annoncé la création du conseil pour la gestion des risques liés aux fournisseurs de TELUS. Regroupant des hauts dirigeants, des administrateurs et des experts en la matière, ce conseil a pour mandat de trouver des moyens de simplifier les processus, de peaufiner les contrôles dans le respect de la marge de tolérance aux risques de TELUS, et d'appuyer la croissance des activités collectives visant l'exercice d'une diligence raisonnable. Le programme de vérification diligente des fournisseurs est mis en œuvre par le Bureau des services d'approvisionnement, et les experts en matière de risques de TELUS à l'échelle de l'organisation (p. ex. protection de la vie privée, sécurité, finances, sécurité, environnement) fournissent des renseignements sur la définition des risques, les normes et les seuils, ainsi que des conseils sur l'efficacité des stratégies d'atténuation. Mais surtout, le conseil pour la gestion des risques liés aux fournisseurs contribue à améliorer le processus de prévention de ces risques et à mobiliser les membres de l'équipe, dans le but de faire évoluer les programmes actuels de prévention des risques de TELUS pour qu'ils parviennent plus facilement à cerner et atténuer les risques liés aux fournisseurs. La mise sur pied du conseil pour la gestion des risques liés aux fournisseurs constitue un aspect essentiel de la philosophie d'amélioration continue de TELUS.

En 2024, le conseil a continué à cerner et à corriger les lacunes du Programme de diligence raisonnable concernant les fournisseurs. Le conseil a également accéléré les projets de cartographie de notre chaîne d'approvisionnement et de surveillance des événements à risque, augmentant ainsi la visibilité et les interconnexions des incidences potentielles aux niveaux inférieurs de notre chaîne de valeur.

Évaluation et gestion des risques

Nous croyons que la sensibilisation et la gestion active des questions relatives aux droits de la personne dans notre chaîne de valeur sont au cœur de nos activités. Nous cherchons continuellement à cerner et à gérer les risques, ainsi qu'à créer des occasions pour les membres de l'équipe, les clients et les collectivités.

Risques pour l'entreprise

Notre comité interne de gouvernance de la conformité de TELUS supervise notre programme annuel axé sur les droits de la personne. Il procède aussi à une évaluation annuelle de la maturité ainsi qu'à une évaluation des risques inhérents et résiduels.

Le Bureau responsable du respect en milieu de travail procède à un examen annuel de la politique de respect en milieu de travail afin de veiller au respect des lois en matière de lutte contre la discrimination dans tous les territoires où TELUS exerce ses activités. Une analyse des plaintes déposées auprès de notre bureau et des commissions des droits de la personne concernées est effectuée chaque trimestre afin de déterminer si des pratiques internes préoccupent les membres de notre équipe.

De plus, dans le cadre du processus de diligence raisonnable mené au cours des fusions et

acquisitions, l'analyse des risques porte entre autres sur les aspects suivants liés aux droits de la personne : protection de la vie privée, gestion environnementale et conformité, mieux-être des employés ou encore droits exclusifs.

Risques dans notre chaîne d'approvisionnement

Nos équipes Approvisionnement et Chaîne d'approvisionnement supervisent les politiques et les processus de diligence raisonnable, qui reflètent notre engagement à protéger, au sein de notre chaîne d'approvisionnement, les droits de la personne mondialement proclamés.

Tel est notamment le cas de notre Programme de diligence raisonnable concernant les fournisseurs, qui inclut des processus d'évaluation et de gestion des risques que les fournisseurs peuvent poser, ainsi que d'autres initiatives de gestion des risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes conscients que les risques de recours à l'esclavage moderne sont plus grands au sein de notre chaîne d'approvisionnement élargie, en particulier dans les pays présentant des risques accrus de recours à ce type de travail et dans le secteur de la fabrication de produits liés aux technologies de l'information et des communications.

À partir des conclusions des audits de la JAC (voir ci-dessous le tableau « Incidence des audits de la JAC »), nous avons déterminé les principaux aspects qui doivent souvent être améliorés au sein des sites de fabrication de notre chaîne d'approvisionnement et présentent des risques accrus de violation des droits de la personne. Il s'agit de la santé et sécurité, du nombre d'heures de travail, de l'environnement, et des salaires et de la rémunération.

Un complément d'information sur notre démarche d'évaluation des risques de violation des droits de la personne figure dans l'édition [2024 de notre Rapport sur les enjeux ESG et la durabilité](#).

Mesures correctives

Plans de mesures correctives à la suite d'un audit de la JAC

Le processus de la JAC piloté par TELUS et les autres membres de l'association prévoit notamment le suivi des plans de mesures correctives jusqu'à leur fermeture. Les audits ont permis de déceler divers types de non-conformités touchant le plus souvent la santé et sécurité, le nombre d'heures de travail, l'environnement et les salaires. Les non-conformités sont réparties en trois catégories (prioritaires, majeures et mineures), et des délais sont fixés pour s'attaquer à chacune d'elles. En 2024, TELUS n'a relevé aucun cas d'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement.

Conformément aux directives de la JAC, le travail des enfants, toute forme de travail forcé, enchaîné ou obligatoire, ainsi que toute forme d'esclavage ou de trafic d'êtres humains sont strictement interdits. Avant que le processus d'audit ne soit clos, TELUS est tenue, en tant que membre de la JAC, de procéder à un suivi de manière indépendante ou avec le soutien d'un auditeur tiers. Ce suivi vise à faire état des mesures prises par les fournisseurs concernés en réponse aux conclusions de l'audit et aux recommandations formulées, ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre de mesures correctives. Un audit de la JAC est considéré comme achevé lorsqu'il a été efficacement donné suite à la totalité de ses conclusions et recommandations et que toutes les mesures correctives ont été prises et ont fait l'objet d'un rapport en temps voulu.

Nous sommes conscients que les efforts visant à prévenir et à réduire les risques d'esclavage moderne peuvent avoir des conséquences non souhaitées en contribuant à priver de revenus des familles vulnérables. Les mesures prises par TELUS de manière indépendante ou en tant que membre de la JAC n'ont pas encore permis de déceler de tels cas.

Groupe de travail sur la vérification diligente de la chaîne d'approvisionnement de la JAC

En 2024, TELUS était membre du groupe de travail sur la vérification diligente de la chaîne d'approvisionnement de la JAC (anciennement le groupe de travail sur les droits de la personne). Constitué de membres de l'association, le groupe travaille, en collaboration avec les fournisseurs et d'autres parties prenantes, à déceler, à analyser, à évaluer, à classer par ordre de priorité, à atténuer et à gérer les risques potentiels pour les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement.

Les membres du groupe de travail en question s'adonnent au partage de pratiques exemplaires dans le but d'élaborer des initiatives à long terme visant les différents volets de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement¹. En 2024, le groupe de travail sur la vérification diligente de la chaîne d'approvisionnement était composé des quatre sous-groupes suivants :

mise en commun des meilleures pratiques, évaluation des risques, développement de la chaîne d'approvisionnement et atténuation et remédiation.

¹ Cela ne comprend pas le partage de données commercialement sensibles, conformément aux obligations de la JAC qui consistent à éviter toute pratique anticoncurrentielle et sont régulièrement communiquées aux membres.

Mécanismes de commentaires de TELUS

Nous disposons de mécanismes de rétroaction pour les membres de l'équipe, les fournisseurs, les clients et les collectivités afin d'aborder les risques liés aux droits de la personne et de maintenir un environnement de travail positif. La LigneÉthique TELUS permet à quiconque de poser des questions et de demander de l'aide de manière anonyme et confidentielle ou de faire un signalement en toute bonne foi. Pour protéger la confidentialité des signalements, les appels sont traités par une organisation indépendante assurant 24 heures par jour des services multilingues aux appelants internes et externes.

Nous préparons des rapports détaillés sur toutes les activités liées à la LigneÉthique, portant notamment sur la nature des plaintes ou des demandes reçues ainsi que des violations décelées (type, lieu, secteur de l'entreprise, poste de l'employé impliqué, etc.). Ces rapports sont communiqués chaque trimestre au comité de Personnes et culture et rémunération et au comité d'audit de notre conseil d'administration.

Nous attendons de nos dirigeants qu'ils favorisent un milieu de travail où les membres de l'équipe peuvent s'exprimer et discuter ouvertement sans craindre de représailles. Tout acte de représailles ou de vengeance à l'encontre d'un membre de l'équipe ayant communiqué avec le Bureau de l'éthique ou ayant participé ou collaboré à une enquête sur une plainte constitue un manquement à nos principes d'éthique. Aucun acte de cette nature n'est toléré.

Nous avons aussi mis en place une procédure interne de traitement des plaintes relatives au respect en milieu de travail. Ces plaintes font l'objet d'une enquête et d'un traitement par le Bureau responsable du respect en milieu de travail. Les plaintes en matière de droits de la personne (p. ex. liées à la discrimination) peuvent être rejetées, retirées, résolues ou soumises au Tribunal des droits de la personne approprié. Chaque trimestre, le comité Personnes et culture et rémunération du conseil d'administration fait état des plaintes et de l'état des résolutions. En plus de ces mécanismes de rétroaction, toutes les conventions collectives applicables aux membres de l'équipe syndiqués prévoient des processus de grief et d'arbitrage.

Formation offerte aux employés

Les membres de l'équipe sont tenus d'attester annuellement qu'ils ont lu le Code d'éthique et de conduite de TELUS et qu'ils s'engagent à s'y conformer. Cette exigence garantit que les membres de l'équipe comprennent que leur emploi est conditionnel au respect de nos normes d'éthique et de conduite. Les membres de notre équipe et nos contractuels sont tenus de suivre chaque année une formation en ligne sur l'intégrité, appelée TELUS Intégrité, qui porte sur les principaux aspects de nos politiques en matière d'éthique, de respect en milieu de travail, de sécurité et de protection de la vie privée. Plus de 99 pour cent des membres de l'équipe à l'échelle mondiale ont suivi la formation Intégrité 2024. Le Code d'éthique et de conduite de TELUS garantit que tous les membres de l'équipe TELUS sont guidés par les mêmes valeurs et comprennent ce que l'on attend d'eux, peu importe leur lieu de travail ou leur rôle au sein de l'organisation.

Nous offrons également une formation spécialisée sur notre politique de respect en milieu de travail qui doit être suivie par tous les membres de l'équipe au moins une fois tous les trois ans. Les membres de l'équipe et les contractuels nouvellement embauchés doivent suivre la formation dans les trois mois suivant leur entrée en fonction.

En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme de formation portant sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ce programme s'adresse entre autres aux professionnels de l'approvisionnement et aux directeurs commerciaux. Principalement axé sur le renforcement des capacités, il vise à doter les apprenants des connaissances et compétences nécessaires pour contribuer à l'atteinte de nos objectifs ESG. Ce programme de formation permet aux membres de l'équipe de comprendre en quoi ils contribuent à la promotion de la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement et de prendre des mesures pertinentes, y compris la création de guides annuels présentant les objectifs et cibles à atteindre sur les plans environnemental, social et de la gouvernance. Ce programme de formation est réexaminé en permanence et sera étoffé au fil du temps.

Évaluation de notre efficacité

Les risques d'esclavage moderne constituent une question complexe, tout comme l'évaluation de l'efficacité des mesures que nous prenons pour les éradiquer. Le comité de gouvernance de la conformité de TELUS supervise notre programme annuel axé sur les droits de la personne et l'éthique. Il procède aussi à une évaluation annuelle de la maturité ainsi qu'à une évaluation des risques inhérents et résiduels.

Le Bureau responsable du respect en milieu de travail procède à un examen annuel de la politique de respect en milieu de travail afin de veiller au respect des lois en matière de lutte contre la discrimination dans tous les territoires où TELUS exerce ses activités. Une analyse des plaintes déposées auprès de notre bureau et des commissions des droits de la personne concernées est effectuée chaque trimestre afin de déterminer si des pratiques internes préoccupent les membres de notre équipe.

Pour assurer la surveillance et l'évaluation de l'efficacité des mesures prises dans nos chaînes d'approvisionnement, nous nous appuyons sur notre Programme de diligence raisonnable concernant les fournisseurs et sur les données annuelles fournies par la JAC. Cette dernière rend compte dans son propre rapport des progrès liés aux audits effectués sur place par des tiers au nom de ses membres auprès de leurs fournisseurs communs.

En 2024, la JAC a mené en tout 150 audits et sondages, soit 115 audits portant sur la responsabilité sociale des entreprises, 24 audits équivalents dits « VAP » menés dans le cadre du programme d'évaluation validée de la Responsible Business Alliance, et 11 sondages confidentiels² dits « MWS » menés auprès de travailleurs œuvrant au sein des installations de fournisseurs et priés d'y répondre au moyen de leur téléphone mobile.

Statistiques sur l'incidence des audits de la JAC : principaux indicateurs de rendement (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024)	
Nombre total d'audits et de sondages effectués :	150
a) Audits de la JAC	115
b) Audits VAP	24
c) Sondages MWS	11
Nombre de pays où des audits ont eu lieu :	31
Niveaux³ des fournisseurs ayant fait l'objet d'audits de la JAC, d'audits VAP et de sondages MWS :	
Niveau 1	62
Niveau 2	77

Niveau 3	11
Plans de mesures correctives à la suite d'audits de la JAC en 2024	661
Près de 84 % de ces plans avaient trait à l'un ou l'autre des quatre aspects suivants :	
Santé et sécurité	44 %
Heures de travail	19 %
Environnement	11 %
Salaires et rémunération	11 %
Plans de mesures correctives fermés à la suite d'audits de la JAC en 2024	147
Qualification des fournisseurs ayant fait l'objet d'audits de la JAC :	
Excellent, catégorie A : ≥ 90	35 %
Bon, catégorie B : ≥ 70 et < 90	38 %
Passable sous condition, catégorie C : ≥ 60 et < 70	7 %
Mauvais, catégorie D : < 60	20 %

² Les sondages MWS peuvent être menés en complément des audits sur place afin de recueillir directement les sentiments des travailleurs.

³ L'on entend par « niveaux » les niveaux occupés par les fournisseurs au sein de la chaîne d'approvisionnement. Le niveau 1 correspond aux fournisseurs directs d'un membre de la JAC. Le niveau 2 correspondant aux sous-traitants ou fournisseurs des fournisseurs de niveau 1. Enfin, le niveau 3 correspond aux sous-traitants ou fournisseurs des fournisseurs de niveau 2. Le niveau des fournisseurs est déterminé par un auditeur tiers de responsabilité sociale des entreprises, un fournisseur ou un membre de la JAC.

Des précisions sur la JAC, notamment à propos des données et vérifications sur lesquelles elle s'appuie, figurent dans [l'édition 2024 de son rapport annuel](#).

Approbation et attestation

Le présent rapport est publié conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes (Canada)* et à l'article 54 de la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni. Il a été approuvé par le conseil d'administration de TELUS.

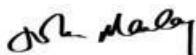
Conformément aux exigences de la Loi canadienne, et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Selon mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année visée par le rapport mentionnée ci-dessus.

Nom complet : John Manley

Titre : Président du conseil d'administration de TELUS Corporation

Date : 27 mai 2025

Signature :



J'ai le pouvoir de lier TELUS Corporation.